

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Sécurité, insécurité et prisons Security, insecurity and prisons Seguridad, inseguridad y prisiones

Antoinette Chauvenet, Georges Benguigui et Françoise Orlic

Numéro 30 (70), automne 1993

L'insécurité. La peur de la peur

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033672ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033672ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chauvenet, A., Benguigui, G. & Orlic, F. (1993). Sécurité, insécurité et prisons. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (30), 135–143. <https://doi.org/10.7202/1033672ar>

Résumé de l'article

Plus que dans toute organisation, la finalité, les objectifs, les moyens et les règles de fonctionnement de la prison sont définis à l'extérieur de celle-ci. Aussi le rapport entre sécurité, insécurité et prisons est-il directement relié à celui que la société entretient à sa propre sécurité ou insécurité. La prison en tant que lieu d'expulsion du corps social de ceux de ses membres qui mettent en cause sa sécurité est un objet de méconnaissance, un impensé. Pour cette raison même cet impensé favorise la production d'insécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et partant alimente les discours et les pratiques d'exclusion. L'article se fonde sur les résultats d'une recherche effectuée auprès de 300 surveillants de prisons françaises.

Sécurité, insécurité et prisons

Antoinette Chauvenet, Georges Benguigui et Françoise Orlic

Plus que dans toute organisation, la finalité et les objectifs de la prison, ses moyens matériels et humains, ses règles formelles internes et les tâches de son personnel de surveillance sont définis, jusque dans le détail, à l'extérieur d'elle. Son mode de gestion interne échappe largement à ses directeurs. En tant qu'organisation n'ayant aucune prise sur ses inputs et ses outputs, la prison constitue une situation limite.

Pour cette raison, le rapport qui existe entre la sécurité, l'insécurité et la prison ne peut être analysé et compris que si on prend en compte le rapport entre la prison et l'extérieur : le rapport de la société à la sécurité ou à l'insécurité pèse de tout son poids sur la gestion, la finalité et la vie interne des prisons. Une conjoncture socio-politique marquée par une inflation de l'expression du « besoin » de sécurité, des idéologies sécuritaires et

du « sentiment » d'insécurité ne peut manquer d'avoir des effets sur la prison, compte tenu de la place qu'elle occupe dans le dispositif global du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure de la société.

Après avoir tenté de situer le rapport existant entre la société et la sécurité en tant qu'il concerne la prison, nous analyserons les effets de ce rapport sur les moyens de contrôle de la population pénale en prison, la sécurité interne des prisons et la situation de travail des personnels de surveillance¹.

La fonction sécuritaire de la prison et ses modalités

Les événements qui ont secoué les prisons françaises en août et septembre 1992, déclenchés par la mort d'un surveillant tué par un détenu, avec deux grèves successives de surveillants, la mort d'un second surveillant et de plusieurs détenus, des émeu-

tes, une prise d'otage de surveillants et des évasions, ont été interprétés et traités publiquement par un discours marqué par le recul ou l'épuisement du discours humaniste et réformateur et par le déploiement d'un discours sécuritaire consensuel : les prisons ne sont pas assez sûres, les surveillants vivent dans l'insécurité. Au cours de leurs grèves les surveillants et leurs représentants réclamaient un accroissement des moyens matériels et humains qui leur permettent de mener à bien leur mission essentielle de sécurité. L'administration a annoncé qu'elle faisait droit à cette demande et prévoyait renforcer les moyens de sécurité dissuasifs traditionnels, réformer le régime disciplinaire des détenus et engager une réflexion sur les problèmes posés par la gestion des longues peines et sur la prise en charge des détenus « particulièrement signalés » (ou dangereux) ainsi que des détenus psychopathes.

La conception de la sécurité qui prévaut ici privilégie la dimension coercitive, dissuasive et répressive de la sécurité quand des modèles alternatifs de sécurité peuvent exister et existent partiellement en prison. Comme le montre J. Baechler (1985), la démocratie, pour garantir la sécurité, se propose de combiner le calcul, la coercition et la vertu. « Toute position qui ne retient qu'une composante est fautive et court le risque d'une déviation idéologique. Toute déviation idéologique, en démocratie, mène logiquement à l'autocratie, par un biais ou par un autre. Or sur chaque point, en matière de sécurité des gens, les solutions autocratiques sont toujours pires que les solutions démocratiques. » Ce qui vaut pour la société vaut aussi pour la prison : des expériences comme celle de B. Cormier (1975) à New York, et à un degré partiel le fonctionnement actuel des centres de détention (où sont enfermés des détenus en fin de peine et considérés comme réinsérables), montrent qu'un modèle de gestion de la prison fondé sur le travail de réinsertion ou de traitement des détenus, impliquant la participation de ceux-ci à la gestion et leur représentation dans certaines instances de décision (concernant par exemple le choix des activités à développer, ou le

règlement sous une forme collective des incidents et infractions), c'est-à-dire un modèle quasi contractuel et thérapeutique faisant appel au calcul, à la raison et à la parole des détenus, fait largement régresser les moyens et les besoins de sécurité coercitifs et dissuasifs classiques, sans mettre en péril l'organisation. L'histoire de l'administration pénitentiaire, marquée par une « saisissante discontinuité », pour reprendre la formule de J. Favard, montre que, selon les époques, on combinera de façon variable ces différents facteurs de sécurité.

Quelles que soient les modalités de la combinaison à l'intérieur de la prison, celle-ci a d'abord et a toujours eu d'abord une fonction de protection de la société en enfermant les délinquants et en les empêchant de s'évader par des moyens coercitifs. L'orientation souvent criminaliste des chercheurs qui ont travaillé sur la prison a conduit bien souvent à sous-estimer la fonction sociale de police administrative de la prison, et à laisser dans l'ombre l'analyse des enjeux externes et internes de cette fonction. (Ainsi, par exemple, M. Foucault [1975], qui fait une large place à cette fonction de police administrative dans son interprétation du mouvement historique d'enfermement des fous, paradoxalement l'ignore quand il s'interroge sur les raisons du coup de force qui a constitué la prison comme moyen privilégié de punition.) Toutefois, W. J. Chambliss (1969, cité par R. Hawkins) fait référence à des considérations d'ordre public pour interpréter le renforcement, au dix-huitième siècle, du recours aux institutions pour punir et contrôler les délinquants actuels ou potentiels et prévenir les révolutions en Grande-Bretagne. De même, D. J. Rothman (1971, cité

par R. Hawkins) voit dans la menace que constituent les classes pauvres et laborieuses pour les valeurs défendues par la vieille aristocratie l'incitatif majeur à l'établissement des prisons et des asiles aux États-Unis au début du dix-neuvième siècle. Plus récemment, C. Faugeron et J.-M. Leboutaire (1992) montrent que, grâce à l'invention de la peine de prison pendant la Constituante, la prison conserve et élargit la fonction pratique d'enfermement, de sûreté, qu'elle avait sous l'Ancien Régime. Ils voient dans la fréquence, la rapidité de l'intervention, le caractère temporaire de l'enfermement et les justifications liées à l'ordre public l'illustration de la fonction pratique majeure de sûreté de la prison. Par ailleurs, plusieurs analystes aujourd'hui constatent un glissement dans la plurifonctionnalité de la peine au profit de considérations tenant à l'ordre public et à la sécurité. Pour J. M. Vuillermé (1983), l'effacement de la fonction de compensation hétérogène de la peine, devenue impensable et absurde, s'effectue au profit de la fonction de réparation des lésions subies par les autorités publiques et surtout de l'utilité sociale, la peine devenant un instrument d'administration policière.

Le problème n'apparaît que lorsque la police finit par remplacer le juge ou, ce qui revient au même, lorsque le juge ou le législateur qui lui commande se met au service du policier, lorsqu'il renonce à donner à la peine sa fonction primordiale rétributive, pour ne plus l'employer que dans sa fonction seconde, lorsqu'il ne l'applique plus qu'à proportion de la répression qu'exige l'ordre public [...] Les peines persistent sans doute, mais pour le mauvais motif qu'elles permettent de s'assurer de la personne du délinquant et par là-même de rassurer l'opinion publique.

M. Feely et J. Simon (1992) montrent parallèlement que le langage du risque et de la proba-

bilité tend de plus en plus à supplanter les discours antérieurs sur le diagnostic clinique et le jugement rétributif. Le recul des notions de responsabilité, de faute et de sensibilité morale s'effectue au profit d'un intérêt pour les techniques qui permettent d'identifier, classer, et gérer les groupes en fonction de leur dangerosité. De là le fait qu'on a moins d'ambition quant aux finalités du système pénal et quant à ses succès possibles. Dans le long terme, il devient plus difficile d'évaluer de façon critique le système s'il n'y a plus de référence à des buts sociaux substantiels.

Cette nouvelle sensibilité des analystes correspond sans nul doute à une évolution des pratiques pénales marquée par la préoccupation actuelle de l'insécurité dans nos sociétés.

Différentes conséquences peuvent être tirées et observées du renforcement de la fonction sécuritaire de la prison. La première est sans doute, sans qu'on puisse malheureusement le vérifier, le recours croissant à la prison et l'allongement de la durée des peines² pour résoudre le problème de la délinquance, alors même que tout a été dit sur l'inefficacité de la prison comme moyen de dissuasion et d'évitement de la récidive. La seconde est le déplacement de la question de l'insécurité à l'intérieur des prisons lorsque le problème de l'insécurité généré par la délinquance est considéré comme résolu par la mise à l'écart de ses auteurs : on estime généralement que les prisons sont de plus en plus difficiles à contrôler. Cette insécurité n'est pas seulement sensible dans ses murs, elle fait irruption périodiquement dans le social, démultipliant les effets de l'impensé de la peur que la prison est chargée d'expulser du corps social. Les mouvements violents



des détenus et les revendications sécuritaires des surveillants alimentent alors le sentiment d'insécurité, la demande de sécurité, et la prise de mesures répressives, quand les pouvoirs publics se plient aux injonctions de la peur.

L'impensé de l'ordre public et ses effets en prison

« L'ordre public, dit E. Picard (1984), est d'abord une norme de nécessité. Il n'est pas possible a priori de dire en quoi concrètement doit consister le contenu des mesures à prendre. » Ce constat concernant la fonction policière de maintien de l'ordre s'applique à la prison. Lorsque se renforce la fonction sécuritaire de la prison, le contenu des politiques carcérales s'amenuise au profit d'une fonction pratique essentielle quotidienne, implicite et non affichée, de maintien de l'ordre et de prévention des désordres. Deux autres constats lui sont corrélés : la préoccupation de mise à l'écart, c'est-à-dire de l'entrée en prison, domine sur les préoccupations liées à la sortie, alors que la prison ne peut perdurer en l'état qu'organisée autour de ses sorties. En second lieu, la société entretient avec la prison un rapport de méconnaissance active. Ces différents points contribuent à l'insécurité interne des prisons et aux effets

en retour de celle-ci dans la société des « civils ».

Cette absence de contenu s'observe en maison d'arrêt, où la rapide rotation des détenus rend souvent vains les efforts de formation ou de préparation à la réinsertion ; elle est beaucoup plus manifeste en centrale, où l'impératif premier poursuivi par l'ensemble des personnels consiste à éviter les désordres et les évasions. Ainsi les personnels de direction disent-ils ne pas avoir de mandat défini de la part de leur administration lorsqu'ils prennent leur fonction.

Évidemment on a une première mission sécuritaire. Quand on a dit ça, on n'a rien dit. Il suffirait d'avoir des chiens ! Mais cela pose la question : on les garde comment ? pour quoi faire ? Les pires détenus vont sortir. On ne meurt pas en prison. Il faut donner un contenu, ou bien on en fait des bombes. Il y a un risque qu'il faut prendre à tous les niveaux, administration centrale, établissements, juges d'application des peines. Il faut leur donner un point de fixation quelque part. Ils crèvent de manque d'espoir en centrale.

À ces propos d'un membre de la direction d'une centrale font écho les remarques de détenus :

On a vue sur rien, on sait pas comment se comporter, évoluer, s'il faut continuer à dialoguer ou pas. En ce moment avec les longues peines on fabrique du TNT en prison.

Celui qui veut se servir de la prison pour faire de l'introspection il peut ! À force de faire prendre conscience aux gens vous fabriquez des bombes, parce qu'ici on n'a pas de point d'appui, sauf le nombril ; sinon on tombe dans la paranoïa, la schizophrénie.

Les prisons, organisations qui ne produisent rien et n'ont rien à vendre, où les fins se confondent avec les moyens, où les règles n'ont d'autre finalité qu'elles-mêmes, puisqu'il s'agit essentiellement de perdurer en l'état, doivent, in fine, leur pérennité aux possibilités de sortie des détenus, c'est-à-dire à des ressources externes. La rotation des

détenus en maison d'arrêt permet des reprises en main cycliques face à l'usure de l'autorité et des règles quand celles-ci ne sont pas adossées à un système de récompenses formel lié aux possibilités de sortie. En centrale, c'est le recours périodique aux transferts de détenus lorsque la situation interne devient explosive et que le contrôle de la population pénale échappe aux gestionnaires qui permet d'éviter le pire. À l'inverse, en centre de détention, c'est l'organisation du régime de détention autour des libérations conditionnelles et des permissions de sortie qui permet sa gestion.

Quand la préoccupation sécuritaire se fait plus pressante, l'intérêt de la société pour la sortie recule d'autant. La difficulté de contrôler la population pénale croît avec l'allongement de la durée des peines et l'attribution correspondante plus lointaine des libérations conditionnelles, des permissions de sortie et des remises de peine supplémentaires, d'autant plus que, dans un tel contexte, juges d'application des peines et administration hésiteront à prendre le risque de les accorder. « Le problème de l'application des peines est le problème capital des centrales. Donner une permission de sortie c'est prendre un risque, mais quand on voit tout le bien que ça

fait ! Le JAP qui fait bien son boulot ça se ressent terriblement sur la détention », insiste un directeur. Ainsi, lors d'une importante mutinerie dans une centrale, il y a quelques années, la colère des détenus s'est cristallisée sur la question de l'application des peines.

La prison en tant que lieu d'expulsion du corps social de ceux de ses membres qui mettent en cause sa sécurité est un objet de méconnaissance, un lieu d'impensé, un point aveugle du social, une question dont on aimerait bien se débarrasser et qui, pour cette raison même, travaille activement le corps social. L'organisation et l'économie de l'impensé de la prison passent par la coupure existant entre le moment du jugement et ses suites. « L'exécution de la peine tend à devenir un secteur autonome dont un mécanisme décharge la justice », dit M. Foucault ; « celle-ci s'affranchit de ce sourd malaise par un enfouissement bureaucratique de la peine ». Cette coupure engendre la production de mythes sur la prison, sur les détenus et sur les surveillants de prison, qui fonctionnent tout à la fois dans l'équivalence et l'exclusion réciproque. C'est le mythe de la « prison quatre étoiles » et de la « prison bagné », le mythe du détenu victime et du surveillant bourreau, le mythe du même (détenus et surveillants seraient issus des mêmes bas-fonds sociaux et ne vaudraient pas mieux les uns que les autres), renvoyant dos à dos en un non-lieu social ceux que la société abandonne à un face-à-face sans médiation. L'horizon historique de ces mythes est celui de la répétition, non celui du travail de transformation : les discours s'épuisent sur des arguments depuis longtemps éculés. La méconnaissance fonctionne

également à l'intérieur d'un double langage dichotomisé et réactionnel qui rend vains toute « communauté d'argumentation » sur la prison et tout effort d'imputation et de partage des responsabilités : le détenu est à la fois un être qu'il faut réinsérer et un être dangereux sur lequel la société, par ses lois, considère qu'il est normal de tirer en cas d'évasion. L'insécurité spécifique de cette méconnaissance tient au fait qu'elle maintient en suspens la question de la peur et de son traitement social possible, et qu'en organisant une représentation illisible de la loi, tout en mettant hors la loi certains de ses représentants (les surveillants), elle menace de déchéance l'ensemble de la loi dans sa fonction symbolique.

La spirale obsessionnelle d'élimination des failles

Si ces différents points contribuent à déplacer la question de l'insécurité sur la prison ou à l'intérieur de ses murs, d'autres y concourent également. L'exigence sécuritaire engage ceux qui ont pour fonction de maintenir enfermés les détenus et d'assurer l'ordre interne des prisons, administration, pouvoir politique, directeurs de prison et personnels de surveillance, dans une spirale obsessionnelle de l'élimination de toute faille, avec son corrélat, la peur et la conviction de n'en avoir jamais assez fait, de n'avoir jamais assez prévu.

Cette spirale obsessionnelle a trois points d'application, sources de tensions et d'insécurité particulière. La première concerne la sécurité externe de la prison. Comme le formule J. E. Thomas (1972), « s'il y a un périmètre suffisamment dissuasif, il y aura des émeutes, s'il n'y a pas une telle sécurité périphérique les évènements fleuriront ». Or on constate

depuis une dizaine d'années une tendance au renforcement continu de la sécurité externe des prisons, avec la construction de nouveaux miradors et de dispositifs de surveillance électronique des murs d'enceinte, l'installation de grilles d'accès en détention supplémentaires, la généralisation de la pose de « concertina » sur les murs et de filins sur les espaces découverts, destinés à interdire tout espoir d'évasion. C'est dans deux centrales considérées comme des centrales à sécurité maximum que, lors des derniers événements, on a vu des détenus recourir à l'usage des armes et à la prise d'otage pour tenter de sortir en force de la prison. Tandis que les statistiques indiquent une diminution des évasions en France depuis six ans, elles introduisent en même temps une nouvelle rubrique statistique quant aux circonstances de l'évasion, l'évasion par prise d'otage.

Chaque nouveau moyen d'évasion inventé par les détenus donne lieu à de nouvelles mesures de sécurité étendues à l'ensemble des établissements pour en prévenir la répétition, alimentant la spirale de l'invention de nouveaux moyens d'évasion et de nouveaux moyens de dissuasion. Il est utile de souligner ici que les incidents graves qui peuvent avoir lieu en prison ont une portée beaucoup plus profonde que lorsque de mêmes événements se passent à l'extérieur. Les personnels et les détenus devront poursuivre leur face-à-face, le lendemain, dans un monde clos à effectif humain limité. Chaque établissement garde dans ses murs la trace profonde de tous les drames qui ont pu s'y dérouler.

Le second point d'application des mesures sécuritaires inflationnistes concerne la circulation

des biens et des personnes à l'intérieur des établissements et entre la prison et l'extérieur. L'amélioration des conditions de vie des détenus, l'accroissement de leurs droits et le développement des activités destinées à favoriser leur réinsertion sont à l'origine du rapide développement du volume des échanges et de la circulation en prison. Mais la conception coercitive et dissuasive de la sécurité en prison a conduit à multiplier les tâches et les postes de contrôle en vue de prévenir les risques liés à cette circulation (risques d'entrée, de circulation et de fabrication d'objets interdits ou dangereux, risques d'incidents à l'occasion des déplacements internes des détenus, en particulier lors des « grands mouvements » ou grands déplacements lorsque les surveillants sont dans un rapport de force numérique nettement défavorable). Ainsi ont été multipliés les portiques de détection et les postes de surveillance et de protection des personnes extérieures à la prison qui entrent en contact avec les détenus. De même le temps de travail dévolu aux fouilles — fouilles à corps, fouilles par palpation, fouilles des cellules — ne cesse-t-il de s'accroître. Le développement de ces contrôles est une source de tension interne et d'incidents. « Ça fait provocation cette prison. On fait du social d'un côté, de l'autre c'est ces "clac-clac" sans arrêt. Ici tous les trois mètres il y a une grille, une porte. Les surveillants sont comme des girouettes qui vont d'une porte à l'autre, sans arrêt. Il y a des grilles partout, du concertina partout. C'est stressant et provocant des deux côtés [côté surveillants et côté détenus]. La sécurité c'est trop pesant », commente un instructeur technique.

On note dans la centrale étudiée que le tiers des infractions commises par les détenus et jugées au prétoire concerne des refus de fouilles à corps, pour l'essentiel à l'occasion de la sortie des parloirs. Par ailleurs l'accroissement des tâches de contrôle (comme des postes de sécurité périmétrique) s'effectue, compte tenu de la priorité toujours accordée à la sécurité, au détriment des tâches et des postes de contact avec les détenus. En outre ces tâches de contrôle impliquent par nature une posture de la part du surveillant fondée sur la méfiance, voire la ruse, contradictoire avec les pré-supposés de la relation de service personnalisée grâce à laquelle les surveillants gagnent la coopération des détenus et assurent de fait le maintien de l'ordre.

Le troisième point d'application de la spirale obsessionnelle d'élimination des failles concerne les relations entre détenus, en ce que celles-ci sont perçues comme des occasions de formation de coalitions, et donc comme une menace pour la collectivité. J. E. Thomas ramène l'histoire de la perte continue du pouvoir des surveillants sur les détenus dans les prisons anglaises aux occasions croissantes de rencontre qui leur ont été accordées depuis plusieurs décennies. Il serait sans doute plus juste de parler ici de perception plutôt que de perte de contrôle réelle, même si les administrateurs surtout et, en centrale, les surveillants comme les gestionnaires s'accordent pour dire qu'« on ne contrôle plus les prisons ».

La fonction de « surveillance constante des détenus » attendue des surveillants et prévue par le code de procédure pénale est destinée notamment à déjouer ce risque de coalition. Cet objectif,

présent dans tous les établissements, est plus exigeant en centrale. Là les surveillants consacrent une bonne part de leur travail d'observation à étudier les fréquentations des détenus et leur évolution, à déceler les changements d'humeur et de comportement susceptibles de fournir les indices de la préparation de quelque mouvement. Cette surveillance engendre une insécurité spécifique. Étayée sur le danger ou la menace potentielle que représentent les détenus en groupe (et qui peut devenir très réel), elle entretient le fondement subjectif et objectif de la perception du danger, c'est-à-dire le fait qu'« on ne sait pas ce qui se passe du côté des détenus ». La nécessité et l'impossibilité de « tout savoir » pour conjurer le danger conduisent à la mise en œuvre de stratégies destinées à contourner l'écart entre le tout-savoir et le non-savoir. Celles-ci consistent à diviser les détenus entre eux à propos de leurs intérêts, à casser les groupes lorsque les affinités paraissent trop fortes ou suspectes, à changer les détenus de cellule quand les voisinages s'avèrent trop bien marcher, à faire valoir systématiquement auprès des détenus que les mesures refusées et depuis longtemps réclamées ne sont pas accordées parce que certains en

abuseraient etc. Tout cela contribue au fait que, loin de constituer un bloc solidaire, le groupe des détenus est caractérisé par des relations sociales très parcellisées. Se manifeste aussi chez eux un sentiment d'isolement, d'insécurité voire de peur propice aux mesures individuelles d'auto-défense.

C'est un endroit où on se sent insécurisé. On est déphasés partout, tout le temps. Ça peut arriver du jour au lendemain des problèmes avec d'autres détenus. Il n'y a rien qui nous protège. Le personnel... pff... les psy, les médecins, les éducateurs c'est pareil !

La prison divise divise l'être, le bon-homme. C'est la prison. Ils essayent de nous couper les uns des autres. Est-ce voulu ou pas ? Ils font des erreurs. Ils ne s'attaquent plus au physique mais à la tête, à l'âme. Ils nous divisent. On n'est plus à même de réagir comme un animal réagirait, on nous déstabilise dans la tête. On nous mange. Je sais que les surveillants disent la même chose. L'administration ne regarde que ce qui la concerne. On ne nous écoute pas parce qu'il y a toujours des arrière-pensées derrière, des manipulations. On leur mange la tête parce qu'ils nous la mangent.

Ce sentiment d'insécurité partagé par l'ensemble de la collectivité humaine de la prison se focalise sur la peur de l'émeute, exprimée non seulement par les surveillants mais aussi par les détenus. Cette peur est entretenue par une « guerre des nerfs », une « guerre d'usure », les détenus jouant sur la peur des surveillants pour réclamer quelque avantage en lançant périodiquement des annonces de mouvements, la hiérarchie quant à elle jouant sur cette peur pour accroître la vigilance des surveillants et les mobiliser sur leur travail d'observation. Cette structure de rapports sociaux déstabilisés à terme favorise ce qu'elle veut prévenir, parce qu'elle est propice à l'éclatement de mouvements de détenus spontanés et sans contenu revendicatif particulier, plus difficiles à contrôler,

négoier et surtout prévoir que des mouvements organisés. « Une émeute ça peut partir n'importe quand et sur n'importe quoi ; ça peut partir maintenant, pendant que je vous parle », dit un détenu au cours d'un entretien. Elle favorise le sentiment d'impuissance puis de paralysie chez les surveillants, qui, pour éviter les incidents avec les détenus auront de plus en plus de difficulté à faire respecter les règles. Perdant leur autorité sur les détenus, les surveillants alors éviteront les rapports de face à face, laissant les détenus livrés à eux-mêmes.

le pri
crime

Les constituants de la sécurité

Une analyse comparée de l'expression avouée de la peur par les surveillants selon les établissements et rapportée à l'ensemble de la structure et des rapports sociaux de la prison montre a contrario comment se maintient l'équilibre de la prison, quels éléments concourent au sentiment de sécurité chez ceux qui y travaillent et chez ceux qui y vivent et pourquoi les prisons n'explosent pas plus souvent.

De façon générale, les surveillants admettent sans hésiter et sans honte que la peur est un élément constitutif de leurs conditions de travail. On constate que la présence de la peur connaît

des variations très importantes d'un établissement à l'autre puisqu'elle va de un à quatre, si on se réfère au nombre de surveillants qui disent n'avoir pas peur, atteignant naturellement son maximum en centrale et son minimum en centre de détention (quand on établit la comparaison par catégorie d'établissements). La comparaison par établissement montre qu'une des maisons d'arrêt étudiées se différencie nettement des deux autres puisqu'il s'agit de l'établissement où un maximum de surveillants disent ne pas connaître la peur ou ne l'avoir jamais connue dans leur travail, soit 40 % d'entre eux.

Différents facteurs, semble-t-il, concourent à cet état de choses. D'une part la taille et l'architecture de l'établissement. La maison d'arrêt en question est de petite taille, ce qui favorise la connaissance mutuelle et personnelle de l'ensemble des individus qui y travaillent et de ceux qui y sont enfermés. L'architecture classique en nef, si elle est propice aux effets de contagion, favorise la socialisation et contrebalance le sentiment d'isolement que peut engendrer la solitude des postes de travail. Chacun sait ou pense pouvoir compter sur l'aide d'un collègue, d'un gradé, voire d'un détenu à portée du regard et de la voix en cas d'agression ou d'incident important. Dans la centrale étudiée le petit nombre des détenus (160) est considéré par la hiérarchie comme un atout. Mais l'architecture de l'établissement, construit à l'origine comme « quartier de haute sécurité », est considérée comme « étouffante », « écrasante », « perverse », et donc comme un facteur de stress en soi. De plus elle isole les surveillants les uns des autres, et les surveillants de la hiérarchie et de la direction, tandis qu'elle

condamne à une étroite promiscuité les détenus entre eux, avec leur surveillant, dans des espaces exigus et sombres, toute la journée éclairés à la lumière électrique.

Les divers services et activités proposés aux détenus concourent également à la sécurité des établissements, de façon différente selon la catégorie de l'établissement. Ils sont surtout destinés à canaliser la tension des détenus en centrale, où la finalité de « l'occupation » d'un maximum de détenus l'emporte largement sur la finalité de la réinsertion, celle-ci prenant son sens premier dans les centres de détention. L'importance du nombre de détenus occupés au travail pénal dans la petite maison d'arrêt étudiée, trois fois plus nombreux que dans une des deux autres MA, fait dire aux surveillants qu'« ici ils ont un bon outil de travail ».

La discipline concourt largement chez les surveillants au sentiment de sécurité ou d'insécurité. Notons que la plurifonctionnalité de la peine et la polysémie du terme ont fait longtemps coïncider la notion de discipline avec un contenu contradictoire d'amendement, d'apprentissage et de modification de la personnalité d'un côté et de punition de l'autre. Or on constate une régression de la discipline comme pédagogie et un glissement de sens de la discipline mise au service du maintien de l'ordre pour n'en plus constituer qu'un moyen. Concrètement la discipline est considérée comme un facteur de sécurité et vise avant tout le respect du règlement. En prison plus qu'ailleurs, en effet, la règle est une des principales ressources de l'organisation, la faire respecter est à la fois le moyen et la finalité essentielle de celle-ci. Elle ordonne la stabilité de la régula-

tion des établissements. La discipline plus ou moins exigée par exemple lors des mouvements internes de détenus vise à éviter la formation de grands groupes de détenus et les chahuts qui pourraient dégénérer. En centrale, où les sanctions des détenus sont deux fois moins nombreuses qu'ailleurs et données pour des motifs plus graves, la gravité est plus fortement liée à ce qui est considéré implicitement comme un trouble de l'ordre public. Les insultes, les menaces et les refus d'obéissance sont ainsi beaucoup plus souvent sanctionnés s'ils sont entendus de bon nombre de détenus dans un lieu passant et stratégique, que s'ils mettent en cause un surveillant au bout d'une aile quasi déserte.

Concourent surtout au sentiment de sécurité le dialogue, les échanges et la connaissance individuelle des détenus. La plus grande dépendance des détenus vis-à-vis de l'organisation les favorise en maison d'arrêt. Ils connaissent en effet moins la prison, sont en attente de leur jugement et sont peu auto-organisés. Cette dépendance donne aux surveillants la possibilité d'acquiescer une position active à double face : en rendant service aux détenus, en les conseillant, en les écoutant et en leur remontant le moral, les surveillants fondent leur autorité sur une base légitime et obtiennent ainsi la coopération des détenus. Bien plus, ils sont appelés à servir de tiers nécessaires dans les rapports entre détenus, notamment pour régler les problèmes de cohabitation, accédant ainsi à une connaissance directe de ce qui se passe du côté des détenus. Cette dépendance a pour contrepartie la possibilité de sanctionner d'avantage qu'ailleurs les détenus en cas de non-coopération,

de façon formelle (les rapports d'incidents) et informelle, par le refus de leur rendre service. De là le fait que le contrôle de la population pénale s'inscrit dans un système où l'échange et la négociation ont une place importante.

En centrale, la tendance à l'accroissement des tensions internes définit de façon plus aiguë que dans les autres établissements le maintien de l'ordre en des termes négatifs, l'absence de désordre, plaçant les surveillants dans une position beaucoup plus réactive qu'active, renforcée par le fait que les détenus sont moins dépendants et évitent le contact avec les surveillants. Les rapports quotidiens avec les détenus consistent d'abord à prévenir les incidents, qui peuvent toujours dégénérer, en désamorçant les situations tendues et en calmant la nervosité des détenus. Dans un contexte où la marge de manœuvre est très étroite, les ressources externes et internes limitées et le recours aux sanctions peu efficace parce que dangereux, les règles, destinées à garantir la sécurité et donc a priori non négociables, ont une fonction cruciale. Pourtant, elles sont plus que dans les autres établissements difficiles à faire respecter. De fait, elles sont négociées sous l'empire de la pression

exercée par les détenus, et elles changent en fonction d'un rapport de force considéré généralement comme favorable aux détenus. Leur affaiblissement provoque ainsi une usure du pouvoir et de l'autorité des personnels, dans un climat d'insécurité croissant.

Dans ce contexte général plus sécuritaire, un certain nombre de contradictions structurelles se renforcent qui contribuent à l'accroissement du sentiment d'insécurité professionnelle. Le primat plus marqué de l'obligation de résultat — l'absence de troubles — sur les obligations de moyens conduit à renforcer la situation de double contrainte structurelle dans laquelle sont placés les surveillants. Celle-ci résulte de la contradiction majeure qui existe entre la logique bureaucratique et la logique du maintien de l'ordre. Avec la bureaucratisation de la prison, les moyens traditionnels de maintien de l'ordre, le marchandage et un système informel de récompenses et de sanctions, s'amenuisent. Malgré tout la marge de manœuvre se reconstitue et se déplace autour des règles et des interdits, bien souvent violés, mettant ainsi les surveillants hors la loi lorsque des incidents se produisent à l'occasion de ces violations. D'autre part, l'obligation de résultat interdit la définition et la répartition des responsabilités internes, provoquant un jeu de report et de rejet de la responsabilité entre les différents niveaux hiérarchiques et un système généralisé « d'ouverture du parapluie », ceci concourant à créer un sentiment d'abandon et d'isolement.

Le déplacement dans les prisons de l'exigence externe de sécurité se manifeste par le sentiment partagé d'une difficulté croissante à contrôler la population pénale, produisant chez les surveillants une radicalisation de

leur discours sécuritaire. Effectuant une mission sans contenu objectivable, placés dans une situation professionnelle traversée de bout en bout par la contradiction et la double contrainte, isolés socialement à l'intérieur comme à l'extérieur de la prison, les surveillants trouvent dans le thème de l'insécurité le seul contenu susceptible aujourd'hui de créer un lien social (M. Anselme, 1990) d'ordre professionnel et qui puisse tenir lieu de culture commune. Adressé à l'extérieur, ce discours sécuritaire renvoie en miroir à la société la vérité de l'impensé de la prison, alimentant ainsi de part et d'autre les discours et les pratiques d'exclusion.

Antoinette Chauvenet
Centre d'études des
mouvements sociaux-CNRS
Georges Benguigui
Travail et mobilités-CNRS-
Université de Paris X
Françoise Orlic
Centre d'études des mouve-
ments sociaux-CNRS

Notes

¹ Cet article est issu d'une recherche effectuée dans sept établissements de l'administration pénitentiaire (Observation, 300 entretiens, stage d'élève surveillant): « Le personnel de surveillance des prisons, essai de sociologie du travail », A. Chauvenet, G. Benguigui et F. Orlic, juin 1992.

² Au cours des vingt dernières années, le nombre des condamnations à des peines correctionnelles de cinq ans et plus a été multiplié par dix, celui des peines de cinq à dix ans a été multiplié par 1,5 et celui des réclusions criminelles comprises entre dix et vingt ans a plus que doublé (source: P. Tournier, CESDIP, 1993).

Bibliographie

- ANSELME, M. 1990. « Le lien sécuritaire : mettre en ordre le désordre quotidien », *Peuples méditerranéens*, 51, avril-juin.
- BAECHLER, J. 1985. « Démocratie et insécurité », *Action et recherche sociales*, 21, 4, décembre.
- CORMIER, B. M. 1975. *The Watcher and the Watched*. Montréal, Tundra Books.
- FAUGERON, C., et J.-M. LE BOULAIRE. 1992. « Peines de prison et ordre public », *Revue française de sociologie*, XXXIII, 1.
- FEELY, M., et L. SIMON. 1992. « The New Penology : Notes on the Emerging Strategy of Corrections and its Implications », *Criminology*, 30, 4.
- FOUCAULT, M. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard.
- HAWKINS, R., et G. ALPERT. 1989. *American Prison Systems, Punishment and Justice*. Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall.
- PICARD, E. 1984. *La Notion de police administrative*. Paris, LGDJ.
- THOMAS, J. E. 1972. *The English Prison Officer Since 1850. A Study in Conflict*. Londres, Routledge and Kegan Paul.
- VUILLERMÉ, J.- L. 1983. « La fin de la justice pénale », *Archives de philosophie du droit*, tome 28. Sirey.